

sonnes âgées les plus démunies et à l'enfance défavorisée ; soutenir et assister des personnes morales à but non lucratif dans l'accomplissement de leurs missions et œuvres d'intérêt général et sans but lucratif.

Siège social : 17, rue de Navaue, 64000 Pau.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : illimitée.

Date de déclaration : 9 décembre 2009.

67 - BAS-RHIN

Créations

2042 - Déclaration à la préfecture du Bas-Rhin.
INTERFACES.

Objet : promouvoir et soutenir le développement et la création artistique dans le domaine des arts visuels.

Siège social : 1, rue de l'Église, 67600 Sélestat.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : 99 années.

Date de déclaration : 23 octobre 2009.

2043 - Déclaration à la préfecture du Bas-Rhin.
FONDS DE DOTATION AGISPORT.

Objet : favoriser l'accompagnement et la reconversion des sportifs listés par le ministère chargé des sports, et toute action visant à la promotion du sport non professionnel de haut niveau.

Siège social : Samins, 55, rue Marché, Gare, 67200 Strasbourg.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : illimitée.

Date de déclaration : 7 octobre 2009.

2044 - Déclaration à la préfecture du Bas-Rhin.
DÉCLIC Avenir.

Objet : aider l'accès des enfants et adolescents issus de milieux défavorisés aux études primaires, secondaires et supérieures, et apporter de manière générale, un soutien éducatif aux jeunes en situation de précarité.

Siège social : 5A, quai Finkmatt, 67000 Strasbourg.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : illimitée.

Date de déclaration : 19 novembre 2009.

69 - RHÔNE

Créations

2045 - Déclaration à la préfecture du Rhône.
LA MAISON DE RODOLPHE.

Objet : recevoir par apports, dons, legs ou tout autre moyen et gérer, en les capitalisant le cas échéant, des biens et droits de toute nature qui lui sont et seront apportés à titre gratuit et irrévocable. Il affecte sa dotation et ses ressources à la réalisation et au financement des missions d'intérêt général suivantes : participer directement à la construction, la gestion, l'animation ou la mise à disposition de centres d'accueil pour personnes en difficulté et particulièrement pour personnes accompagnées d'animaux. Dans ce cadre, il acquiert, construit ou rénove tout bien immobilier ou mobilier permettant de réaliser cette mission d'accueil ; promouvoir directement ou indirectement toutes ces missions en contribuant à leur développement ; utiliser et promouvoir pour atteindre son but, tout support de communication interne ou externe en partenariat avec toutes entreprises ou collectivités ; aider directement ou indirectement et par tous moyens financiers, matériels, administratifs ou autres, toute personne physique ou morale participant ou ayant participé à ces missions ; se rendre acquéreur de tous biens meubles ou immeubles et disposer de ses biens en tout ou en partie, notamment par mise à disposition gratuite au profit de l'association Le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri ou de toute autre organisation désignée par le fonds de dotation ; recevoir de toute personne physique ou morale française ou étrangère à titre de don ou de legs, tout bien meuble ou immeuble lui permettant directement ou indirectement de réaliser cette mission ; prendre à bail de toute nature juridique tout bien immobilier susceptible de lui permettre son but.

Siège social : 17, rue Bourgelat, 69002 Lyon.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : illimitée.

Date de déclaration : 24 novembre 2009.

75 - DÉPARTEMENT DE PARIS

Créations

2046 - Déclaration à la préfecture de Paris.
FONDS DE DOTATION PIERRE BERGÉ.

Objet : poursuivre l'action entreprise par M. Pierre Bergé à tra-

vers le soutien permanent qu'il apporte en France et à l'étranger, d'une part, dans le domaine de la recherche médicale et de l'aide aux malades et, d'autre part, dans le domaine de la culture.

Siège social : 5, avenue Marceau, 75116 Paris.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : jusqu'au 31 décembre 2039.

Date de déclaration : 8 décembre 2009.

2047 - Déclaration à la préfecture de Paris.

FONDS DE DOTATION PHITRUST.

Objet : promouvoir l'entrepreneuriat social ; analyser, sélectionner et apporter son concours par tous moyens à tout projet qui allie l'esprit d'entreprise avec la recherche d'un impact social, humanitaire, philanthropique, environnemental ou culturel.

Siège social : 41, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris. *Site internet* : <http://www.phitrust.com>.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : illimitée.

Date de déclaration : 9 décembre 2009.

2048 - Déclaration à la préfecture de Paris.

SPF : FONDS DE DOTATION SCIENTIFIQUE SOLIDAIRE.

Objet : promouvoir et soutenir toute activité d'intérêt général à caractère scientifique, dans un cadre social et solidaire permettant de soutenir, tant matériellement que moralement, des activités de recherche entreprises par des personnes à faibles ressources. Les personnes aidées seront des hommes et des femmes, étudiants ou autodidactes, situés en France et dans le monde, qui devront justifier d'une grande curiosité scientifique, être capables d'un effort soutenu et conscients de leur devoirs envers autrui. Elles devront vouloir étudier, concevoir, promouvoir et développer les connaissances. Le fonds de dotation accordera prioritairement ses aides aux activités de recherche entreprises dans les domaines de l'astronomie, de la physique et de la biologie. Le fonds de dotation, agissant en dehors de toutes considérations politiques, philosophiques ou religieuses, déterminera de manière discrétionnaire les bénéficiaires, le niveau de ses contributions et les moyens d'en vérifier l'efficacité et le bon usage.

Siège social : 9-11, rue Froissart, 75003 Paris.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : indéterminée.

Date de déclaration : 4 décembre 2009.

2049 - Déclaration à la préfecture de Paris.

EREEL L'INNOVATION EN EUROPE FONDS DE DOTATION.

Objet : en France et à l'étranger, être au service des innovations en Europe pour favoriser le lien social ; promouvoir, soutenir et accompagner des projets innovants en Europe ; développer des actions innovantes dans le cadre de dynamiques partenariales ; créer, participer à des événements innovants en vue de soutenir des actions caritatives dans les domaines de la culture, du tourisme, des loisirs, de l'éducation, des sciences, de la recherche, de la santé, de l'économie et de la vie sociale.

Siège social : 49, rue de Babylone, 75007 Paris. *Site internet* : www.ereel.org.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : indéterminée.

Date de déclaration : 11 décembre 2009.

2050 - Déclaration à la préfecture de Paris.

FONDS DE DOTATION D'ARTISANS DU MONDE.

Objet : soutenir toute œuvre ou action d'intérêt général à caractère social et éducatif visant à promouvoir les relations entre partenaires du Nord et du Sud dans le cadre d'un développement équitable et durable ; accompagner et encourager, par tous moyens, toutes actions d'intérêt général ou tout organisme à but non lucratif ayant un caractère d'intérêt général et œuvrant en faveur de la promotion de l'échange équitable ; œuvrer pour la définition d'un mode nouveau de coopération internationale humanitaire basée sur la transparence et la confiance, au niveau international et en France, entre les producteurs de produits équitables du Sud et les consommateurs du Nord ; favoriser le développement de la culture des produits équitables par des actions d'accompagnement ou de formation et des campagnes d'information au profit des organismes d'inté-